

## Différence entre cyber harcèlement et sms/appels malveillants

Par **MathieuH89**, le **08/10/2020** à **23:58**

Bonsoir.

une personne qui envoie des messages sur les réseaux tels que Facebook par exemple (en cas d'abus je parle), c'est assimilé à du cyber harcèlement ou des messages malveillants qui rentreraient dans la catégories "appels et messages malveillants réitérés" ?

dans l'attente d'un retour, très bonne soirée à tous.

Par **CUJAS 26150**, le **09/10/2020** à **09:10**

Bonjour,

si vous vous sentez harcelé et que cela a des répercussions sur votre santé faites établir un certificat d'examen médical par votre médecin traitant et écrivez au parquet qui vous fera convoquer par la police nationale pour vous auditionner dans de bonnes conditions.

Pour connaître la procédure d'une plainte pénale, voir ci-après :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambtron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **MathieuH89**, le **09/10/2020** à **11:15**

Merci pour votre retour.

Je ne suis pas « victime » dans la question que je vous ai posée mais j'aimerais avoir quelques infos. Mon ex et moi avons eu beaucoup de séparations et remises en couples tumultueux et cette dernière est revenue mi septembre me parler pour retenter quelques chose. En vain, nous avons décidé d'arrêter pour de bon. Récemment, je l'ai recontacter pour lui demander quelque chose et on a passé 5min au téléphone. Elle m'a menacer de me faire des histoires comme à son habitude, juste pour me causer du tort et me voir échouer. Je l'ai

rappelé une 2ème fois ou elle n'a pas décroché. Je n'ai donc pas insisté. Ma cousine est aller lui adresser un message et mon frère également mais sans mauvaise intention et sans menaces ou injures. Juste pour lui dire de me laisser tranquille et de ne pas me pourrir la vie. Elle voulait me causer du tort en se faisant passer pour une victime en se disant harcelée suite à cela. Je ne pense pas que cela soit du harcèlement... vous en pensez quoi? Quels sont mes moyens de me défendre et de prouver le contraire si ça devait aller plus loin? Parce que elle serait bien capable de faire un certificat médical en se disant stressée angoissée et compagnie alors qu'elle ne l'est pas..

Par **MathieuH89**, le **09/10/2020** à **11:17**

Petite précision : je lui avais renvoyer 2-3 messages sur Facebook après notre appel pour lui dire de se laisser tranquille et de ne pas faire d'histoires d'arrêter de vouloir le pourrir la vie. C'est tout. Pas d'injures, pas de menaces ou autre juste que j'en resterai pas là si j'avais quoi que ce soit de sa part, j'irai en justice. Je veux pas me laisser faire par des propos infondés juste pour me nuire..

Par **Visiteur**, le **09/10/2020** à **11:21**

Bonjour,

Juridiquement, il est préférable que vous vous absteniez de tout contact à votre initiative et si vous répondez, ne jamais proférer quoi que ce soit qui pourrait être enregistré contre vous.

En revanche, si vous êtes agressé, gardez toute trace.

Par **MathieuH89**, le **09/10/2020** à **11:58**

Non jamais eu d'agression c'est quelqu'un qui habite très loin de chez moi. Pour les seules fois ou j'ai répondu, j'ai appelé cette personne 2 fois dont une ou elle a décroché ou nous avons pu discuter. S'en est suivi de quelques messages de ma part pour la mettre en garde de ne pas me nuire.. mais sans insultes ni méchanceté rien. Et ma cousine et mon frère sont allés lui adresser un message pour lui dire d'arrêter de me contacter et de me laisser... c'est du harcèlement ce que je vous décris ? Moi je ne pense pas mais je préfère avoir un/des avis de personnes qui s'y connaissent...

Et maintenant cette personne est bloquée sur tout les réseaux, numéro de téléphone compris.

Par **CUJAS 26150**, le **09/10/2020** à **13:22**

Bonjour,

vous avez parfaitement le droit de la mettre en garde d'une plainte au pénal ou d'une action en justice au civil.

Par **MathieuH89**, le **09/10/2020** à **13:41**

Ah d'accord elle ne peut pas m'attaquer pour « menace » ?

Et sachant que mon frère et ma cousine l'ont mise en garde et que je l'avais aussi mis en garde avec quelques messages sur un réseau social, ce n'est pas du harcèlement du coup?

Par **CUJAS 26150**, le **09/10/2020** à **16:40**

Bonjour,

je ne sais pas de quoi vous parlez exactement par mise en garde.

On a parfaitement le droit de mettre en garde quelqu'un d'une action au civil ou d'une plainte au pénal.

Par **MathieuH899**, le **12/10/2020** à **19:15**

Par mise en garde que ce soit moi, mon frère ou ma cousine c'était seulement un message pour l'avertir de ne pas me faire d'histoires si elle n'en veut pas en retour et que ce n'est pas la peine d'en arriver là.

Est ce que le fait que mon frère et ma cousine qui sont aller la contacter et le fait que je lui ai envoyé des messages sur les réseaux (messages auxquels elle m'a répondu) est considéré comme du harcèlement?? C'est la même question que je pose depuis le début..

Merci d'avance